NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

88 N° 6 1966

L'oecuménisme à l'aube d'une nouvelle période

Maurice VILLAIN (sm)

p. 561 - 580

https://www.nrt.be/fr/articles/l-oecumenisme-a-l-aube-d-une-nouvelle-periode-1500

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

L'œcuménisme à l'aube d'une nouvelle période

Il n'est personne qui ne le reconnaisse aujourd'hui : la finalité œcuménique que le pape Jean XXIII assignait prophétiquement au Concile a joué au-delà de toute espérance. Dans la conjoncture œcuménique, Vatican II a été un événement de choc : une mutation s'est accomplie dans l'Eglise romaine, affirment les experts ; une période est achevée et une autre commence. Où va l'œcuménisme ? C'est à cette question que nous allons essayer de répondre : nous procéderons d'abord à une analyse de la situation présente, assez minutieuse pour ne rien omettre d'essentiel et que tous les éléments trouvent leur juste place ; puis, à la lumière de cette analyse, nous dirons simplement comment, à notre avis, se dessinent les lignes d'un proche avenir.

ANALYSE DE LA SITUATION

Du côté de l'Eglise catholique

D'ordinaire en pareille matière, nous donnons la priorité au Conseil Oecuménique des Eglises (COE) : c'est lui qui, de longue main, a été l'initiateur ; il attendait la détermination de l'Eglise catholique-romaine, tantôt la sollicitant et tantôt la redoutant. Convenons que pour une fois les rôles sont inversés : c'est l'Eglise catholique qui a donné le choc, pose des questions, oblige à une réflexion toute nouvelle en entrant elle-même dans le jeu. On ne lui demandera plus désormais de s'agréger au Conseil (rien d'ailleurs n'eût été plus dangereux pour celui-ci) ; elle a découvert une voie inédite et le Conseil la reconnaît maintenant comme une interlocutrice valable.

Mutation imprévisible à ce degré ! L'historien la voit apparaître **dès la première session conciliaire, dans l'intervention fameuse de**

Mgr De Smedt sur la nécessité de présenter tous les schémas de façon qu'ils puissent ouvrir un dialogue avec les frères chrétiens [1]. Mais que de difficultés à vaincre, que d'obstacles à surmonter ! Et c'est miracle que les étapes œcuméniques de Vatican II se soient effectuées, somme toute, avec tant de facilité et de sûreté — nous voulons parler de la discussion du premier schéma de l'œcuménisme et de son mûrissement jusqu'à l'établissement du Décret promulgué le 21 novembre [2], en dépit de l'orage des derniers jours provoqué par l'affaire, aujourd'hui oubliée, des 19 *modi*.

C'est le Secrétariat du cardinal Bea, avec le concours stimulant et très efficace des observateurs, qui a pourvu d'esprit œcuménique le Concile tout entier. Le Décret *Unitatis redintegratio* est une charte centrale capable de rayonner dans toutes les directions. Considéré en lui-même, ce Décret 1°) donne le maximum d'ouverture à l'interprétation de la Constitution *Lumen Gentium* sur laquelle il s'articule dans son chapitre I ; 2°) il intègre l'« œcuménisme spirituel » à la manière de l'abbé Couturier dans son chapitre II ; 3°) malgré d'inévitables imperfections, il s'applique, en son chapitre III, à reconnaître toutes les valeurs authentiques des Eglises et communautés ecclésiales séparées du Siège apostolique romain et à toutes il propose un dialogue loyal, *par cum pari*. Sans doute le contexte demeurait-il encore ambigu (trop « romano-centrique » pour le qualifier d'un mot), mais la clairvoyance du pasteur Lukas VISCHER en son rapport d'Enugu (12-21 janvier 1965) emporta la résolution de fonder le Comité mixte des « Quatorze », et le dialogue fut officiellement accepté [3].

Mais il fallait en arriver aux réalisations concrètes, au-delà des principes, ainsi que le demandait Lukas VISCHER. De ce point de vue, reconnaissons que la quatrième session du Concile a dépassé les promesses en ouvrant toutes larges les avenues du dialogue. Six portes ont été ouvertes [4] :

1. La liberté religieuse pour tous les hommes : c'est la porte cochère de tout dialogue avec les frères chrétiens séparés et avec le monde.

1. Voir le texte de cette intervention dans *La Doc. Cath.*, 59 (1962) 1586-1588, en note.

2. Voir le texte latin et français de ce décret « Unitatis Redintegratio » dans *N.R.Th.*, 87 (1965) 40-65.

3. Le texte intégral de ce rapport de L. VISCHER a été publié dans *La Doc. Cath.*, 62 (1965) 353-370. La recommandation adoptée par le Comité central du COE proposait « la création d'un groupe de travail composé de huit représentants du COE et de six représentants de l'Eglise catholique romaine » (cfr *ibid.*, 369-373). Lors de la réception du cardinal Bea et du pasteur Boegner au COE à Genève le 18 février 1965, le cardinal communiqua officiellement l'acceptation de la proposition par le Saint-Siège (cfr *ibid.*, 646-647).

4. Voir les conclusions de notre rapport : « La quatrième session de Vatican II et le dialogue œcuménique » dans *Rythmes du monde*, 1965, n. 4, pp. 230-238.

2. Ouverture du dialogue doctrinal, avec la Constitution dogmatique de la Révélation : centrage sur Dieu-révélant, par Jésus-Christ, unique source de la Révélation ; dépassement de la difficulté du rapport Ecriture-Tradition, exacerbée par quatre siècles de polémique.

3. Co-existence apaisée et recherche de collaboration dans les secteurs *missionnaires*.

4. Reconnaissance du lien qui unit l'Eglise au Peuple de l'Alliance.

5. Reconnaissance de ce qui est « vrai et saint » dans les religions non-chrétiennes.

6. Invitation à une prise en charge, par tous les chrétiens, des problèmes du tiers-monde et de la paix.

Ces résolutions devront être perfectionnées par des Secrétariats spéciaux en liaison avec celui de Genève, et par le travail du Comité mixte, orchestré lui-même par d'autres conversations entre experts. Enfin on ne saurait douter de l'engagement de Paul VI lui-même dans cet œcuménisme d'une authentique qualité, depuis l'émouvante célébration liturgique qu'il présida à St-Paul-hors-les-Murs le 4 décembre dernier [5] et depuis la levée des excommunications entre Rome et Constantinople le 7 décembre [6]. Avec de tels gestes, prémices, n'en doutons point, d'autres gestes semblables, l'œcuménisme spirituel a pénétré au cœur de l'Eglise catholique — ce qui était le vœu suprême de l'abbé Couturier.

De ce premier paragraphe concluons à une prise de position authentique de l'Eglise romaine dans le mouvement œcuménique. Au-delà de ses horizons habituels, au-delà de ses propres avantages dans l'ordre de l'*aggiornamento* interne ou de l'évangélisation, l'Eglise romaine a appris à ne plus se considérer comme « le centre », voire à ne plus se regarder elle-même ; elle commence à contempler un modèle de catholicisme au-dessus d'elle, dont elle croit sans doute posséder les principes (cela fait partie de sa foi), mais dont elle sait qu'elle ne réalise pas l'image. Ce catholicisme idéal la dépasse et elle a besoin des autres Eglises et communautés séparées pour le réaliser ; elle commence à penser et à avouer (et le pape lui-même avoue) qu'elle ne peut avancer seule, qu'elle a besoin des autres pour avancer. Comment cette marche de conserve avec les autres Eglises est-elle possible, nous ne le voyons pas encore nettement, mais il est permis d'affirmer que déjà, dans le Décret sur l'œcuménisme, l'Eglise romaine a opté pour une ecclésiologie de communion et non plus de « retour ».

C'est pourquoi nous avons prononcé le mot de « mutation » — il n'est pas trop fort —, et nous ajoutons avec confiance l'adjectif « irréversible », malgré les freinages qui ne peuvent manquer de se produire : ils sont utiles et même très nécessaires, car il faut user

5. Cfr *La Doc. Cath.*, 62 (1965) 2159-2162.
6. Cfr *La Doc. Cath.*, 63 (1966) 67-69.

ici d'une extrême prudence. Ainsi a-t-on observé que l'encyclique *Mysterium fidei* est en retrait par rapport à la constitution sur la Liturgie, et l'instruction sur les Mariages mixtes est encore loin de réaliser le contenu du *votum* présenté au Concile sur le même sujet.

Du côté du Conseil Oecuménique des Eglises.

La Conférence du Comité central du COE qui s'est tenue à Genève du 8 au 17 février dernier répond pleinement à notre question, puisque son but était précisément de faire le point de son propre développement et de juger, sous l'angle œcuménique, le Concile Vatican II — ce qui était une manière de se situer par rapport à lui [7].

Le COE a conscience qu'une période de son histoire vient de se clore et qu'il doit prendre un nouveau départ.

Le Dr Visser 't Hooft l'affirme clairement dans son rapport inaugural. Il s'agit, précise-t-il, d'un troisième départ. Le premier coïncidait avec la fondation des trois mouvements dont Genève, en 1920, fut le foyer, à savoir : le « Conseil international des Missions », le « Christianisme pratique », et « Foi et Constitution ». Ces mouvements se développèrent d'abord parallèlement avant de fusionner. Le deuxième départ est marqué par l'érection du COE : 1946, Conseil provisoire, à Genève encore ; 1948, Conseil définitif, à Amsterdam ; 1961, à la Nouvelle-Delhi, avec l'entrée de l'Eglise orthodoxe de Moscou et l'intégration du Conseil des Missions, le COE est complet [8] ; il n'y a plus à s'étendre, à moins que Rome ne vienne, mais il faut approfondir, « croître ensemble », sinon la raison d'être du COE disparaît et l'on risque de piétiner dans une auto-satisfaction fort dangereuse.

Que sera le troisième départ ?

On ne peut encore tirer des plans sur l'avenir. Pour le moment, une chose est certaine, c'est qu'on ne peut s'avancer désormais qu'en liaison avec l'Eglise catholique-romaine ; voilà qui est nouveau, inattendu, miraculeux. Aussi bien, presque tous les documents de la conférence de Genève possèdent-ils quelques paragraphes relatifs à Vatican II, et deux d'entre eux lui sont entièrement consacrés. Tout cela, qui fait partie de la situation présente, doit être examiné de près.

7. Nous citons les textes de cette conférence d'après les documents officiels ronéotypés (traduction française). Une partie en a été publiée depuis dans *La Doc. Cath.*, 63 (1966) : des extraits du rapport du pasteur Visser 't Hooft, c. 511, et du rapport final, c. 513-516 ; le rapport du groupe mixte de travail Eglise catholique-COE, c. 517-524 ; le rapport du pasteur Vischer sur la IV[e] session du Concile, c. 529-560. L'ensemble, qui est beaucoup plus considérable (on en jugera par cet article), a paru en anglais dans *The Ecumenical Review*, avril 1966.

8. Voir dans la *N.R.Th.*, 84 (1962) 63-71 l'article du R. P. A. WENGER sur « La nouvelle base élargie du Conseil Oecuménique des Eglises ».

1. *Jugement du Dr Visser 't Hooft.*

Le Concile, « c'est aussi notre affaire » (*nostra res agitur*), avait dit le Secrétaire général à l'ouverture de Vatican II ; il était intimement persuadé que le développement du COE avait influencé la décision de Jean XXIII d'imprimer au Concile une orientation œcuménique. Et maintenant il se réjouit de ce que le Concile, par la place qu'il a faite aux observateurs, par le Décret de l'œcuménisme et ses autres résultats « manifeste l'existence d'une famille chrétienne qui dépasse les limites de l'Eglise romaine », si bien que désormais toutes les Eglises « portent la responsabilité de la totalité de la cause chrétienne ». Même si les problèmes majeurs ne sont pas encore entamés, la situation a changé fondamentalement ; tout ce qui, jusque-là, était privé, officieux, monte à l'échelon officiel : relations fraternelles, Semaine d'Unité célébrée en commun, collaboration offerte sur tous les plans, travail du Comité mixte, si gros de conséquences... Il n'y a plus maintenant qu'un seul œcuménisme : « l'indivisibilité de l'œcuménisme est le principe qui doit dominer tous nos efforts ». Que le COE ait été l'instrument du Saint-Esprit pour aboutir à cette étonnante conjoncture est un grand sujet d'action de grâces. Ce jugement de l'architecte du COE est pour nous d'un intérêt exceptionnel.

2. *Jugement des observateurs au Concile.*

Abordons maintenant les rapports des deux observateurs. Le pasteur Lukas VISCHER, secrétaire de « Foi et Constitution », et le professeur Nikos A. NISSIOTIS, directeur adjoint à l'Institut de Bossey, sont d'excellents théologiens et des œcuménistes de métier ; ils ont suivi le Concile de bout en bout et ont été chargés d'en rendre compte aux conférences annuelles du Comité central.

Rapport du pasteur Vischer.

Mis en demeure de juger le Concile dans un document officiel, l'observateur protestant avoue que la tâche est très difficile. Vatican II ne sera vraiment achevé que lorsqu'il aura pénétré dans la vie de l'Eglise, et c'est dans dix ou vingt ans qu'il faudrait y regarder. Il n'est pas dogmatiquement net comme le Concile de Trente, qu'un Chemnitz pouvait se permettre d'emblée de juger avec précision. Il pose un vrai problème d'herméneutique : il y a les mots et il y a l'orientation œcuménique, profonde, irréversible, qui va plus loin que les mots et dont il faut tenir compte.

Lukas VISCHER décerne des éloges. En général : il rend hommage au travail gigantesque mené à bonne fin dans un temps record (regrettant toutefois la hâte forcée de la quatrième session). En parti-

culier : il loue chacun des grands textes de portée œcuménique immédiate dont nous avons dit plus haut qu'ils ouvraient les portes du dialogue, mais bien entendu il y ajoute des réserves qu'il nous est utile de connaître.

a. *Déclaration sur la liberté religieuse*[9]. Le pasteur Vischer en fait un grand éloge. Sans prononcer le mot de « révolution copernicienne », comme le cardinal Jaeger, il dit équivalemment que l'attitude de l'Eglise romaine en est « modifiée dans ses principes fondamentaux » ; il constate une profonde unité de vue (sinon toujours de motivations) entre le texte de Vatican II et ceux du COE sur le même sujet ; aussi bien souhaiterait-il un témoignage signé en commun par toutes les Eglises pour mettre en relief ce « consensus virtuel ».

Et pourtant, ajoute-t-il, l'apaisement n'est pas donné sur tous les plans. On aimerait que des assurances soient formulées, même sobrement, sur les problèmes délicats du prosélytisme et des mariages mixtes. Or rien n'est dit sur le premier, et le *Motu proprio* que l'on attendait sur le second n'avait pas encore paru à la fin du Concile ; il s'est mué depuis lors en une Instruction de la Congrégation de la Foi qui a profondément déçu. Reste l'espérance qu'on n'est qu'aux premiers pas de la route œcuménique.

b. *Constitution sur la Révélation*[10]. Le pasteur Vischer apprécie grandement la manière dont le problème de la Révélation y est situé (à partir de Dieu qui se révèle en Jésus-Christ, unique source de Révélation), ainsi que la manière d'envisager le rapport Ecriture-Tradition, qui converge avec celle de Montréal[11]. Jusqu'à cette limite cependant : quoiqu'elle soit déclarée supérieure à l'Eglise, qui en est la « servante », l'Ecriture n'apparaît pas comme un « vis-à-vis » capable de « surprendre, ébranler, juger » l'Eglise et la « conduire dans des voies nouvelles ». Dans la Constitution de Vatican II, « la vie de l'Eglise » est « un poids qui vient faire obstacle au libre épanouissement du témoignage apostolique », que l'Ecriture récapitule ; et quant au Magistère romain, dirigé par le Pape, qui lit et interprète, il est encore un poids d'un tout autre caractère que la communauté lectrice, au sens protestant. Néanmoins la route du dialogue est ouverte ; l'Eglise romaine est prête à justifier toute sa croyance par la Bible ; cela — à quoi s'ajoute la traduction entreprise en commun du texte sacré — est extrêmement encourageant.

9. Cfr le texte latin-français de cette Déclaration dans la *N.R.Th.*, 88 (1966) 68-85 et le commentaire de J. C. MURRAY, *ibid.*, 41-67.

10. Cfr le texte latin-français de cette Constitution dans la *N.R.Th.*, 88 (1966) 170-188.

11. Voir notre article sur « La quatrième conférence de « Foi et Constitution ». Montréal, 12-16 juillet 1963 », dans la *N.R.Th.*, 85 (1963) 819 ss ; surtout 834-839.

c. *Décret sur les Missions* [12]. L'observateur de Genève loue sans restriction ce beau texte, et du point de vue de son armature théologique (la Mission est fondée sur la Trinité ; le peuple chrétien est nécessairement missionnaire, etc.), et du point de vue de la recherche d'une collaboration entre les Eglises sur le terrain de l'évangélisation — problème délicat qui est abordé dans le meilleur sens œcuménique. Il est heureux, remarque le pasteur Vischer, que ce soit ce texte sur les Missions qui ait concrétisé le mieux les virtualités et les appels du Décret sur l'œcuménisme.

d. *Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non-chrétiennes* [13]. Notre critique souhaiterait que cette Déclaration fût plus approfondie afin de « provoquer une atmosphère de dialogue ». Il eût fallu sans doute « préciser la manière dont le message du Christ lie l'Eglise et détermine sa relation à l'égard du monde », et, d'autre part, considérer davantage chaque religion « dans sa spécificité, comme elle se comprend elle-même », faute de quoi la Déclaration « crée une image de l'affinité qui fait une impression artificielle ».

Quant au texte sur les Juifs, on regrette qu'il soit joint à une Déclaration sur les religions païennes et on l'eût préféré intégré à la Constitution de l'Eglise. Mais cela dit, on en reconnaît les mérites :

> « En adoptant cette Déclaration, écrit L. Vischer, le concile a fait faire un pas important à l'Eglise catholique romaine et, si l'on tient compte des oppositions et des obstacles qu'il a fallu surmonter, on ne peut que s'émerveiller de ce qui a pu être décrété dans ce texte. La signification de cette Déclaration porte dans deux directions : elle est d'abord importante pour l'ecclésiologie. En déclarant que l'Eglise est spirituellement liée à la lignée d'Abraham, que les prémices de sa foi et de son élection se trouvent dans le peuple juif et que c'est à lui qu'ont été données « l'adoption filiale, la gloire, les alliances, la législation, le culte, les promesses et les patriarches », elle pose le fondement d'une réflexion biblique sur le rapport entre l'Eglise et Israël et il ne reste qu'à souhaiter qu'on puisse prolonger ces lignes dans la conversation œcuménique ».

e. *La Constitution pastorale « L'Eglise dans le monde de ce temps »* [14]. Sans proportion avec les autres textes par son ampleur et le nombre des problèmes abordés, cette Constitution est qualifiée par L. Vischer de « projet très audacieux » : c'est en effet la première fois que l'Eglise « tente une explication avec le monde moderne ». Y a-t-on pleinement réussi ? Non sans doute. Au gré de notre criti-

12. Voir le texte français de ce Décret dans la *N.R.Th.*, 88 (1966) 273-301, et le commentaire de J. MASSON, S.J., « Fonction missionnaire de l'Eglise », *ibid.*, 249-272 et 358-375.

13. Cfr le texte latin-français de cette Déclaration dans la *N.R.Th.*, 87 (1965) 1098-1103, et le commentaire de J. MASSON, *ibid.*, 1066-1083 et de J. P. LICHTENBERG, *ibid.*, 225-248.

14. La *N.R.Th.* publiera le texte français de cette Constitution dans son numéro de juillet 1966.

que, la réflexion théologique préliminaire, qui accompagne l'exposé de la condition humaine, est assez artificielle et passe à côté des réalités. L'Eglise apparaît encore trop comme juxtaposée au monde, en même temps que trop solidaire de lui ; ses réponses ne sont pas assez « kérygmatiques » et la proclamation qu'elle fait du Royaume ne produit pas le choc décisif. Il n'empêche que les problèmes sont nettement discernés : devant la désacralisation du monde, devant la technique qui s'empare du monde pour le dominer, devant l'athéisme envahissant, les Pères conciliaires ont fait un effort très considérable pour se dégager des solutions traditionnelles et d'une apologétique désuète, et pour repenser l'Evangile en fonction du monde actuel. Sur les problèmes principaux : athéisme, mariage et famille, Eglise et Etat, guerre et paix, ils ont apporté une réflexion qui jusque-là n'avait son équivalent nulle part ; c'est un appoint dont toutes les Eglises bénéficieront. Le test en sera la Conférence de Genève sur « l'Eglise et la Société », en juillet prochain, où des théologiens catholiques seront invités à collaborer.

Autant de portes ouvertes au dialogue, pourrait conclure avec nous l'observateur de Genève, beaucoup plus confiant aujourd'hui dans les issues œcuméniques de Vatican II qu'il ne l'était à la fin de la troisième session, quand il comparait l'Eglise romaine au dieu Janus, sans pouvoir décider quel était son vrai visage. Si, un temps, l'on a pu craindre que le Décret sur l'Oecuménisme ne demeure un bloc erratique, sans influence sur le reste du Concile, cette crainte a été écartée et l'on se félicite de ce rayonnement. De plus, le *Directoire* qu'a préparé le Secrétariat pour l'Unité devrait hâter l'éducation œcuménique du peuple catholique, à condition toutefois qu'il ne crée pas un nouveau blocage institutionnel, qu'il ne soit pas « une armure de Saül, difficile à porter ».

Mais la confiance du pasteur Vischer se tempère de réserves. Pour deux raisons. La première, c'est que les évêques de l'Eglise romaine sont loin de professer la même doctrine œcuménique, auraient-ils quasi unanimement signé le décret. La seconde, c'est qu'on ne voit pas encore clairement se dessiner cette ecclésiologie de communion qui est à la base d'un œcuménisme authentique et durable. Celle-ci impliquerait, au minimum, une certaine reconnaissance, par l'Eglise romaine, des autres Eglises ; or on chercherait en vain une formule tant soit peu explicite sur ce sujet. Et l'observateur de conclure que le Concile demeure dans une certaine *ambivalence,* rachetée sans doute par un tonus d'humilité qui met l'Eglise romaine davantage sous la mouvance de l'Esprit. Et peut-être doit-on se réjouir de ce que le mouvement œcuménique s'avance toujours dans l'humiliation. « Cette expérience doit nous fortifier dans l'espérance de dépasser l'état présent sur des chemins que personne d'entre nous n'est encore capable de pressentir. »

Rapport du professeur Nissiotis.

Les observations du professeur Nikos Nissiotis sont plus sélectives ; sa critique est menée naturellement d'un point de vue orthodoxe, qu'il déborde parfois, non sans préavis, par des considérations personnelles. Pour faire court, nous ne signalerons en détail qu'un seul point qui lui tient très à cœur.

Comme le pasteur Vischer, le professeur Nissiotis a reconnu le bien-fondé de la Constitution de la Révélation en ce qu'elle surmonte la polémique séculaire sur le problème Ecriture-Tradition et parvient à rouvrir un dialogue avec les protestants. Toutefois il critique la manière dont est présenté le « Magistère vivant », qui arrive comme un troisième élément pour pallier à l'insuffisance des deux autres. Dans la position catholique en effet, le Magistère est une « garantie » de certitude doctrinale par-dessus l'Ecriture et la Tradition, et donc un pôle de référence supérieure (ce que nous appelons : l'Eglise enseignante). A son avis, cette manière de concevoir le Magistère dans l'Eglise latine provient d'une carence de pneumatologie. L'Eglise romaine, dit-il, semble avoir oublié que le Saint-Esprit est vraiment le « fondateur de l'Eglise » : celui qui construit l'Eglise historique, fait de la croix et de la résurrection le pivot de l'histoire, crée la communauté des croyants et des baptisés, « conduit l'Eglise à toute la vérité », etc. A lui, par conséquent, l'Eglise tout entière (et donc le Magistère) doit se soumettre. Au lieu de cela, la théologie catholique semble réduire l'Esprit au rôle de « fonction » : au plan individuel, il est un agent de salut personnel par lequel l'homme accède au Père ; au plan ecclésiastique, il fait l'harmonie entre Tradition, Bible et Magistère ; il est mainteneur de l'ordre établi, et l'on a l'impression que le Magistère, dans la mesure où il s'arroge le rôle de dernière instance, échappe à la motion de l'Esprit. Dans la position orthodoxe, ce n'est pas le Magistère qui est l'instance supérieure, mais le peuple des croyants ou la communauté totale (la *Sobornost,* disent les Russes), qui ne fait qu'un avec le Saint-Esprit. Il appartient sans doute à la Hiérarchie d'être le « haut-parleur » de l'Eglise en exprimant la vérité, mais elle n'est pas pour autant l'instance supérieure : ce qu'elle enseigne demeure subordonné à la « réception » par la communauté, laquelle, dans sa totalité, possède l'Esprit.

Au jugement du professeur Nissiotis, cette position a valeur d'axiome au centre de l'ecclésiologie ; sans doute met-il ici le doigt sur le point névralgique de nos ecclésiologies respectives, et c'est ce point que le dialogue devrait éclairer désormais.

Qu'on nous permette ici une simple réflexion. Plutôt que de dissocier les deux positions, ne conviendrait-il pas, en bonne méthode **œcuménique, de chercher d'abord comment elles pourraient être éclai-**

rées l'une par l'autre et sans doute rapprochées, car elles sont plutôt en tension dialectique, également vraies et complémentaires. Le primat de l'Esprit (et de l'Amour) qui fonde la communauté des croyants est indéniable, vrai d'une vérité ontologique, et donc il faut admettre la soumission de l'Eglise totale à l'Esprit. C'est la position de l'Orthodoxie, que l'Eglise romaine doit honorer sans réserve. S'ensuit-il qu'en insistant, de son côté, sur la nécessité d'une autorité juridique, et donc d'un Magistère vivant et enseignant, l'Eglise catholique y contredise. Rien de moins certain, malgré certaines apparences et, convenons-en, de réels abus. Il y aurait plutôt, croyons-nous, une étude plus approfondie à faire ensemble sur l'une et l'autre position, qui sont enveloppées dans le mystère ecclésial et à s'efforcer de découvrir leur lien ; et il est bien certain que le théologien latin aurait tout avantage à se pénétrer de la pneumatologie des Pères pour montrer que *fondamentalement* la Hiérarchie se veut totalement soumise à l'Esprit. Pour le dire d'un mot, le lien existe dans le Nouveau Testament, concrétisé par exemple, au 20e chapitre du quatrième évangile, par l'apôtre Pierre et l'apôtre Jean, qui personnifient dans l'Eglise l'autorité et l'amour, le principe de l'autorité dans le service de l'Amour, donc de la soumission à l'Esprit.

Un ami protestant me confiait qu'en écoutant le professeur Nissiotis, il avait été éclairé sur la densité du mystère de l'Eglise, corps de vérité dans l'Esprit Saint. C'est très bien, pourvu qu'il n'ait pas découvert aussi un argument subtil pour refuser l'hypothèse du Magistère vivant, ce qui serait dommage. Ce problème, à notre avis, reste entier.

La critique assez vive du théologien de Bossey ne doit pas détourner notre attention des appréciations favorables sur le Concile dont son rapport est rempli. En voici quelques-unes.

Bien qu'il ne puisse admettre l'œcuménicité d'un Concile où les Eglises orthodoxes ne participent point, le professeur Nissiotis reconnaît à Vatican II une « portée œcuménique » considérable, pour les raisons suivantes : ses thèmes, d'un grand intérêt pour toutes les Eglises, ont été discutés publiquement ; — il a promulgué le Décret sur l'Oecuménisme et vraiment tenu école d'œcuménisme ; — les autres Eglises y ont reconnu leurs propres problèmes et la possibilité d'un partage dans un esprit nouveau. Et bien qu'il reste axé sur la primauté, il n'en appelle pas moins toutes les Eglises à un dialogue et à une collaboration. Deux grandes initiatives de Paul VI lui sont jointes, qui ont profondément ému l'Orthodoxie : le voyage de Jérusalem et la levée des excommunications.

Incidemment le professeur Nissiotis nous fait part d'un regret qui lui est personnel : c'est que Vatican II n'ait pas été un concile **pan-chrétien pour discuter les bases d'un vrai concile œcuménique ;**

que le pape n'y ait pas été physiquement présent, se refusant d'agir au-dessus de lui par mode de *Motu proprio*. Et que souhaiterait-il maintenant ? Une plus vraie compréhension de l'Eglise d'Orient : que les catholiques apprennent à parler de celle-ci au singulier, comme de la moitié orientale de l'Eglise ; qu'ils n'emploient plus le mot d'« autocéphalie » avec une connotation péjorative, comme s'il était l'expression d'une division ; qu'ils distinguent la grande Eglise orthodoxe des Eglises monophysites qui s'en sont détachées après le concile de Chalcédoine ; que, les excommunications étant levées, on se fréquente maintenant davantage pour une parfaite pénétration des mentalités et des théologies.

3. *Autres documents apportant une certaine contribution à la présente analyse.*

a. Un *Document de travail* est proposé par le Dr Visser 't Hooft aux Eglises-membres pour qu'elles y réfléchissent ; il est intitulé : « La voie œcuménique et le rôle spécifique du COE ». Après avoir rappelé ce que le COE a fait sur le plan de l'extension des Eglises-membres, sur le plan missionnaire (intégration du CIM) et sur le plan du monde (Entraide et Commission pour les Affaires internationales), le document affirme que la situation se modifie grandement du fait du dialogue avec l'Eglise romaine (c'est *l'événement le plus important*, et c'est maintenant l'Eglise romaine qui pose les questions), et avec les Eglises fondamentalistes (qui sortent de leur opposition ou de leur silence). On note que des problèmes nouveaux se présentent (les besoins du tiers-monde, les dangers du sécularisme et du syncrétisme). On regrette que les résolutions prises à New-Delhi pour développer l'intercommunion, mettre en valeur le texte sur l'Unité, favoriser l'action missionnaire commune, soient restées à l'état d'ébauche. On demande enfin que le COE soit toujours davantage au service des Eglises.

De toutes ces remarques il ne ressort aucun plan d'action bien net, mais seulement des questions posées : aux communautés locales, aux Eglises-membres, au Conseil œcuménique lui-même. En somme, ce n'est qu'un plan d'examen de conscience.

b. Nous en dirons autant d'un document plus court : « La voie œcuménique », présenté aux Eglises comme thème de réflexion avant l'Assemblée de 1968. Parlant de l'Eglise romaine, on se réjouit de sa décision d'entrer dans le dialogue, on constate qu'elle pose des questions incisives « qui exigeront la mise en œuvre de toutes les ressources de la théologie », et l'on accepte d'avance toute action chrétienne qui pourra être tentée avec elle (sur les problèmes du schéma XIII).

c. « *Foi et Constitution* ». Le rapport du Rév. Patrick Rodger, secrétaire sortant de « Foi et Constitution » : « L'Unité : une large porte et de nombreux adversaires », nous intéresse davantage par son tour d'horizon des « portes ouvertes » :

> — *côté oriental :* la conférence pan-orthodoxe de Rhodes, 1964[15] ; l'annulation des excommunications ; le rapprochement avec les Eglises pré-chalcédoniennes : Addis-Abeba, 1965 ; la fondation de groupes d'études de « Foi et Constitution » dont la moitié des membres est orthodoxe, pour une plus juste efficacité de l'Orthodoxie au sein de la Commission.
>
> — *côté anglican et protestant :* les anglicans sont engagés, *de tous côtés,* dans des conversations œcuméniques ; des conversations sont instituées entre luthériens et réformés, en Europe et aux Etats-Unis ; les conversations entre fédérations mondiales se multiplient (on y pose la question : Que représente le confessionnalisme dans la vie des anciennes Eglises ; cela vaut-il la peine de garder des formes différentes de structure ?).
>
> — *côté catholique-romain :* le décret « *De Oecumenismo* » reçoit des éloges ; on observe un intérêt croissant des catholiques pour les conversations avec les autres Eglises ; une conversation théologique a été établie à Strasbourg entre la Fédération luthérienne et l'Eglise catholique romaine ; pendant la Semaine de l'Unité 1966 on a observé des relations beaucoup plus poussées avec les autres Eglises.

Le Rév. Rodger se réjouit de ce que l'horizon géographique de « Foi et Constitution » s'est élargi en Asie, en Afrique, aux Etats-Unis ; au niveau national, les groupes d'études se multiplient et le désir s'accroît de converser avec le catholicisme romain.

En conclusion il souhaite qu'on approfondisse la déclaration de New-Delhi sur l'Unité. Ce beau texte a été très loué quand il a paru ; il s'inscrit aujourd'hui dans le plus large contexte du fait des développements mentionnés dans les paragraphes précédents ; or on ne l'a encore que très peu étudié. Chaque fois que des Eglises se rencontrent pour un dialogue théologique, c'est lui qui devrait être le centre d'intérêt.

d. *Rapport du Comité mixte de travail.* Pour la première fois, le Groupe mixte de travail entre l'Eglise romaine et le COE, dont la fondation, décidée à Enugu (janvier 1965), fut agréée par Paul VI le 18 février suivant, a fait l'objet d'un rapport en bonne et due forme à la Conférence du Comité central.

Ce rapport se cantonne encore dans des généralités. Il définit le mandat du Comité mixte : non pas « entreprendre des négociations », mais « examiner les possibilités de dialogue et de collaboration » et « discerner la volonté de Dieu dans la situation œcuménique présente ». Le Comité n'a aucun pouvoir de décision ; il doit en référer

15. Sur cette conférence, cfr G. DEJAIFVE, *La troisième conférence panorthodoxe de Rhodes (1-15 nov. 1964),* dans la *N.R.Th.,* 87 (1965) 113-131.

aux autorités compétentes de part et d'autre. Si les deux parties en présence — l'Eglise catholique et le COE — ne sont pas sur le même plan, leur rencontre soulève assez de problèmes particuliers pour qu'on en décide en commun, de façon à arriver peu à peu à une conception semblable de la tâche œcuménique. Le dialogue se fait sur pied d'égalité. Il laisse la voie libre pour d'autres conversations que les Eglises particulières désireraient engager avec l'Eglise romaine. Aux réunions du Groupe mixte se joignent d'autres réunions entre experts mandatés par le Groupe mixte ou par d'autres organismes officiels, catholiques ou non-catholiques, et l'on souhaite que toutes les informations soient mises en commun. Les sujets principaux sont : la prière et la liturgie dans les rencontres œcuméniques, la collaboration en pays de mission, les problèmes d'Eglise et Société, du laïcat, de la femme (dans la société, le service de l'Eglise, la tâche œcuménique), les activités charitables et sociales, les problèmes internationaux, etc.

Ajoutons que ce qui est rapporté à titre statutaire dans ce document trouva audience dans les discussions de la Conférence sur ces divers sujets et fut entériné dans les conclusions des Directives générales. Ce n'est là qu'un début, mais qui déjà témoigne d'un climat nouveau. Deux observateurs du Secrétariat pour l'Unité étaient présents, les P.P. Hamer, O.P., et Long, S.J., ainsi que de nombreux théologiens et journalistes catholiques : accueillis avec simplicité et amitié, tous se sentaient chez eux.

LES LIGNES D'UN PROCHE AVENIR

Quels pronostics tirer de l'analyse qui vient d'être faite ? Il ne s'agit pas ici de jouer les prophètes : nous voudrions simplement, en nous basant sur les données exposées ci-dessus, essayer de saisir quelle orientation générale prend l'œcuménisme dans la nouvelle période qui s'ouvre devant lui, et ce qui, dans cette orientation, peut être fait concrètement.

L'orientation spirituelle.

Commençons par l'orientation spirituelle, en laquelle tous les chrétiens doivent maintenant s'engager. Ici le terrain est bien connu et il est sûr. La direction générale imprimée à l'œcuménisme spirituel par l'abbé Couturier s'est imposée au plan le plus officiel et elle est inchangée. Elle a émergé en plein concile, elle est inscrite au cœur du Décret sur l'Oecuménisme ; elle est maintenant libérée des surveillances, soupçons, contraintes qui pesaient sur elle. Notre devoir

est donc de continuer à diffuser ces formules qui ont fait leurs preuves : « L'Unité que le Christ veut... » ; la « sanctification des groupes chrétiens » ; « l'insertion de tous les chrétiens dans la Prière sacerdotale », etc.

Mais il convient d'en modifier l'accent. L'abbé Couturier priait avec un accent dramatique — celui du prophète clamant partout la « grande détresse » de la division. Cet accent doit être adouci. Si la division persiste et nous tient toujours dans la désobéissance par rapport au commandement premier du Christ, une mutation s'est produite, le signe a changé de sens, Dieu a commencé d'exaucer merveilleusement la prière œcuménique, et donc nous devons y joindre désormais les accents du *Magnificat* : « *Fecit (nobis) magna qui potens est* », sans triomphalisme bien sûr, avec le plus profond sentiment d'humilité (reconnaissance du don gratuit). Ajoutons : en possédant nos âmes *dans la patience*. Car, en passant au plan supérieur, la tâche œcuménique réserve encore un lot de désillusions et de souffrance. Les pionniers le savent bien, qui ont participé au charisme de la découverte : ils voient normalement plus profond que les hiérarques, lorsque ceux-ci s'emparent de la découverte pour la mettre en œuvre d'autorité ou, comme on dit, l'« institutionnaliser ». C'est pourquoi, bien loin d'être passive, leur attitude devant la hiérarchie doit être celle même de l'abbé Couturier : toujours vigilante, insistante, stimulante dans le Saint-Esprit.

Ici pourrait s'insérer l'éducation œcuménique du clergé et des fidèles. Le but de cet article n'étant pas particulièrement pastoral, nous n'y ferons qu'une brève allusion. Cette œuvre ardue n'est qu'à son commencement. Les méthodes ne sont pas à créer, mais à développer et à diffuser. C'est une affaire de large organisation. Le « Directoire » préparé par le Secrétariat de Rome, qui paraîtra bientôt, en sera la norme pratique. Il a été présenté aux observateurs durant la 4e session du Concile mais sans que le texte leur fût montré. Ce qui leur en a été dit ne les a guère enthousiasmés et ils ont élevé beaucoup d'objections. Ils attendaient une œuvre de portée universelle dans l'élaboration de laquelle ils auraient été consultés ; ils furent déçus d'apprendre que ce Directoire était destiné aux seuls catholiques, à un degré de première initiation et non sans visées apologétiques, leur a-t-il semblé. Il est évidemment très difficile de lancer un manuel de ce genre sans sacrifier à des niveaux de culture où l'œcuménisme était jusqu'alors inconnu, sinon combattu. Si, comme nous l'espérons, ce Directoire n'est qu'un point de départ, soyons attentifs à son perfectionnement, parlons et écrivons en conséquence, et veillons à ce que la méthode ne se sclérose pas dans une institution qui serait, selon le mot de Lukas Vischer, une « armure de Saül ».

La co-existence fraternelle.

Ce qui frappe le plus dans l'analyse précédente, n'est-ce pas la décision de l'Eglise romaine d'entrer en co-existence non seulement pacifique mais fraternelle, d'une part, avec le Conseil œcuménique comme tel, et d'autre part, avec toutes et chacune des Eglises et Communautés ecclésiales séparées du Siège romain. C'est là, pensons-nous, la donnée de base qui régira désormais son comportement.

On a longtemps douté que l'Eglise romaine puisse en arriver à cette résolution, si contraire à ses habitudes traditionnelles. En toute connivence avec le « panchristianisme » (ce mot qu'elle abhorrait), elle ne voyait jusqu'ici que l'aspect négatif : le danger de compromission, la pente fatale vers l'hérésie et l'indifférentisme (ce fut le sens de quelques violentes oppositions au Décret sur l'Oecuménisme) ; tandis qu'aujourd'hui, abordant la même éventualité par son aspect positif et constructif, elle est d'abord attentive à la fraternité baptismale dans l'unique corps du Christ. Les risques n'ont pas disparu, mais l'Eglise romaine, à l'âge œcuménique, se sent prête à les affronter.

Les observateurs ont pris très au sérieux cette résolution, incluse avec netteté dans le Décret sur l'Oecuménisme. Leurs réserves concernant son « romano-centrisme » toujours latent, leur déception devant l'instruction sur les mariages mixtes, ou leur inquiétude des résurgences du prosélytisme se situent sur d'autres plans. Ces faiblesses ne portent pas d'ombre sur la sincérité de l'amitié qui est offerte. Et de même nous ne percevons pas la moindre note discordante à cet égard dans les documents de la Conférence de Genève.

Qu'implique donc cette co-existence qualifiée de fraternelle ? Evidemment une fréquentation, non seulement au plan des individus, mais à celui des Eglises. Aussi bien, les manifestations ne se sont pas fait attendre, et les timides essais tentés depuis quelques années se sont amplifiés et multipliés au grand jour : conférences jumelées de prêtres et de pasteurs avec dialogue devant de vastes auditoires ; colloques à la télévision ; célébrations œcuméniques de la Parole de Dieu, à l'instar de la cérémonie de St-Paul-hors-les-Murs ; mise en commun des problèmes paroissiaux par les clergés catholique et protestant ; retraites spirituelles mixtes dirigées en commun (cette méthode avait été inaugurée avec succès par la Communauté de Taizé) ; session radiodiffusée de théologiens de toutes confessions, à l'Université Notre-Dame (Etats-Unis), sur les textes de Vatican II, etc. Et les pays jusqu'ici les plus réticents : l'Angleterre et l'Irlande, l'Italie et l'Espagne, se décident à entrer dans le jeu. Evidemment tous ne sont pas au même rythme : on ne change pas d'habitudes sociologiques comme de mode vestimentaire, et les autorités ecclésiastiques peuvent avoir les meilleures raisons de temporiser. Mais enfin

l'exemple venant du sommet, nul ne peut plus se récuser. Les gestes fraternels de Paul VI vis-à-vis du patriarche Athénagoras ou de l'archevêque Ramsey sont les commentaires les plus authentiques des textes conciliaires, ils sont on ne peut plus significatifs et communiquent un esprit. Rien là qui ressemble moins à de la politique : le cœur du Saint-Père est pleinement engagé.

> « Joie de la réconciliation qui s'affirme, de la paix et de la charité fraternelle qui s'approfondissent », écrivait-il récemment au Patriarche, à l'occasion de ses 80 ans [16].

Et quand il s'agit de la Communion anglicane, à laquelle jamais Rome n'avait fait la moindre avance, nous sommes encore davantage surpris, et touchés :

> « Dans la lumière du Christ, dit le Pape, nous saisissons la particulière importance de cette rencontre de l'Eglise catholique romaine avec l'Eglise d'Angleterre et les autres Eglises de la Communion anglicane ; ceux qui croient dans le Christ sont spirituellement présents, le monde observe, l'histoire se souviendra...
>
> » A partir de maintenant, l'amitié doit nous inspirer et nous guider...
>
> » Vous reconstruisez entre l'Eglise de Rome et l'Eglise de Cantorbéry le pont qui les unissait et qui s'était écroulé il y a des siècles...
>
> » Nous voyons la valeur proprement spirituelle et religieuse de notre commune recherche d'une profession de fidélité au Christ et d'une prière, ancienne et nouvelle, qui puisse harmoniser les esprits et les voix dans la célébration de la grandeur de Dieu, de son plan de salut de toute l'humanité dans le Christ...
>
> » La charité peut et doit désormais s'exercer entre nous et montrer sa mystérieuse et prodigieuse force : « Où sont la charité et l'amour, là est Dieu [17]. »

Ces textes ne sont plus rares : on en remplirait un cahier. Et depuis la quatrième session, il n'y a plus un seul mot qui « accroche », tout est limpide. Qui désormais pourrait se permettre de détonner par un autre langage ?

La coopération.

Dans ce climat nouveau, une collaboration est en train de s'ébaucher, dont nous découvrons les éléments dans le document final de la Conférence de Genève : celui des « Directives générales », qui synthétise les conclusions. Aux résolutions du Concile concernant les divers domaines de l'œcuménisme (dialogue et action) et qui sont en quelque sorte des appels lancés aux Eglises séparées, le Comité central

16. Cfr *L'Oss. Rom.*, 26 mars 1966 ; *La Doc. Cath.*, 63 (1966) 685.
17. Texte anglais dans *L'Oss. Rom.*, 24 mars 1966 ; texte français dans *La Doc. Cath.*, 63 (1966) 675-676.

du COE a répondu : d'accord. Si le chapitre de cette collaboration est encore à écrire, le schème en est tracé avec les titres et sous-titres : il n'y a plus qu'à remplir la page. Voici l'essentiel de ce plan.

1. *Le dialogue proprement dit.*

Le rapport du Groupe mixte a été pleinement agréé, ce qui est déjà une large indication, puisque ce groupe (qui a déjà fonctionné deux fois) a pour premier mandat de chercher les voies de dialogue sur un programme de la plus large envergure.

— Le COE se déclare prêt au dialogue, il l'accepte et l'encourage pour aboutir à une compréhension réciproque et à une notion commune de l'œcuménisme. En ce qui le concerne, le COE ne peut outrepasser ses propres limites qui lui interdisent de s'engager à la place des Eglises-membres (mais il aidera celles-ci de tout son pouvoir et de toute son expérience). Et dès maintenant l'on demande :

— que soit continuée l'étude de la nature de l'œcuménisme ;

— que soit rédigé un feuillet sur la nature du dialogue, en puisant dans les principes des deux parties en présence ;

— qu'une information précise soit dispensée sur toutes les conversations (bilatérales ou multilatérales) qui auront lieu ;

— que soit créée une commission spéciale entre le Secrétariat romain et la Commission de Foi et Constitution, dont le premier thème sera : « Catholicité et apostolicité ». Cela signifie en clair qu'on sollicite la collaboration de théologiens catholiques-romains pour l'étude en commun de la question doctrinale qui est au centre des préoccupations de Foi et Constitution, à savoir : quel est le sens et la valeur de la succession apostolique — ligne de partage entre catholicisme et protestantisme. Grâce à la présence de ces théologiens, ajoute Lukas Vischer, cette commission pourra apporter une aide précieuse aux Eglises-membres.

— On demande encore que soient reprises les questions du « culte mixte dans les réunions œcuméniques », du « prosélytisme » (toujours à surveiller dans l'Eglise romaine), de la théologie du mariage et des mariages-mixtes, des applications de la liberté religieuse, de l'école chrétienne (L. Vischer avait fortement critiqué le schéma du concile sur l'éducation, de fait très insuffisant).

— Enfin le problème de la collaboration demeure conditionné par une exigence soulignée par L. Vischer et sur laquelle revient le Comité des « Directives générales » : c'est que l'Eglise romaine manifeste avec plus de clarté comment elle envisagerait d'agir avec les Eglises séparées dans une « communion d'attitude », en dépit de son ecclésiologie fort différente. Il convient de le répéter ici : on ne demande pas à l'Eglise romaine de se « relativiser », mais de produire quelque texte clair qui équivaudrait à une certaine reconnaissance du Conseil œcuménique comme tel ou des Eglises particulières avec lesquelles elle entre en relation de dialogue. Cela liquiderait l'« ambivalence » que regrette toujours le pasteur Vischer.

Certes nous comprenons cette exigence, mais nous croyons sincèrement qu'elle est en voie de se réaliser. Un progrès certain est intervenu. Le Décret sur l'Oecuménisme est axé indubitablement sur

un plan « ecclésial », et il nous paraît évident qu'il implique la reconnaissance du Conseil œcuménique pour ce qu'il veut être et pour ce qu'il est ; souhaitons que cela soit formulé plus explicitement. Et l'on pourrait en dire autant des Eglises et Communautés dont on s'est efforcé de décrire les valeurs et dont on insinue qu'elles ont leur place dans le mystère du salut. Quant à la manière dont le pape Paul VI a reçu le Dr Ramsey au titre de primat de l'Eglise anglicane, elle suppose bien une certaine reconnaissance spécifique de celle-ci. De bons juges l'ont souligné : la thèse de Dom Lambert Beauduin assumée par le cardinal Mercier aux conversations de Malines sur « L'Eglise d'Angleterre unie et non absorbée », cette thèse, refusée sous Pie XI, commence à refleurir. Pour ce qui est enfin de la reconnaissance des Eglises orthodoxes, elle ne fait aucun doute. Tels sont les premiers pas vers une attitude « communionnelle » qui ne saurait manquer de s'affermir.

2. *La collaboration dans l'action chrétienne.*

Le même document de Genève souligne la nécessité d'une coopération sur les divers plans de l'action œcuménique par des relations bien articulées avec le Secrétariat pour l'Unité. Ce souhait se manifeste en chacune des conclusions concernant les divers organismes (Divisions et Départements) du COE.

— *Missions et Evangélisation.* Cette Division demande que passe à l'acte le dispositif de collaboration esquissé dans le Décret conciliaire sur les Missions. Mais déjà en avril 1965, elle avait suscité, à Crêt-Bérard (Vaud) une conférence de 20 spécialistes protestants, orthodoxes et catholiques, pour discuter des modalités d'une collaboration, et elle avait mis à l'étude le projet d'un témoignage, devant le monde, de tous les baptisés, selon les normes du Décret sur l'Oecuménisme.

— *Entraide et Réfugiés.* La Division d'entraide des Eglises et de service aux Réfugiés a déjà reçu la collaboration de spécialistes catholiques dans son action en faveur du Vietnam (dont il fut beaucoup parlé à la Conférence de Genève). Une action commune est entreprise, en Allemagne et en Hollande, pour la coordination des appels d'urgence (problèmes de la faim dans l'Inde et en Afrique) ; y sont mobilisés la *Caritas internationalis* dont le président est Mgr Rhodain, la FAO et autres organismes sociaux.

— Le Département de la Coopération entre hommes et femmes dans l'Eglise, la famille et la société a suscité, conjointement avec le Secrétariat pour l'Unité, une rencontre à Vicarello ; des femmes catholiques y collaborèrent.

— Le Département de la Formation du Laïcat a suscité une rencontre à Gazzada, également avec participation de catholiques, etc.

— Conférence sur « L'Eglise et la Société ». La plus magnifique occasion de rencontre est attendue en juillet prochain, lors de la Conférence mondiale sur « L'Eglise et la Société ». Le thème central en sera : « Les chrétiens face à la révolution technique et sociale de notre temps », et

l'on n'a pas manqué de souligner la coïncidence entre la préparation de cette conférence, qui dure depuis trois ans, et l'aboutissement de la Constitution pastorale du Concile sur « L'Eglise et le Monde ». Deux fois déjà des experts catholiques ont été conviés à exposer le point de vue de l'Eglise romaine sur l'éthique sociale, faire l'inventaire des positions parallèles de la Constitution conciliaire et du COE, et chercher une application en commun des principes de la justice sociale. A la Conférence de juillet, à Genève, il y aura une très large participation de laïcs (plus de la moitié) avec un équilibre de théologiens précisément pour déterminer l'insertion de la théologie en ces problèmes nouveau. Des théologiens catholiques y sont conviés comme experts et beaucoup d'autres ont été agréés au titre de la presse.

Le message pascal de S.S. Athénagoras I.

Qu'il nous soit permis de citer, en terminant, le très beau « message pascal [18] » de S.S. le Patriarche Athénagoras I, adressé « aux très saintes autorités des Eglises orthodoxes et à toutes les Eglises et Confessions qui sont par le monde ». C'est un appel à la collaboration de tous les chrétiens pour résoudre les énormes problèmes du monde actuel ; on reconnaît là un thème qui tient très à cœur au vénéré Patriarche : de longue date, il en entretient ses visiteurs et il le développa dans son discours de Beyrouth, en 1960. A cette époque déjà, il ne désespérait pas de voir l'Eglise catholique-romaine accepter, dans ce but, d'entrer dans un organisme pan-chrétien qui eût dépassé les dimensions du COE lui-même. Or les résultats œcuméniques du Concile, dont le présent article expose la mise en œuvre en liaison avec le Secrétariat de Genève (et bientôt avec d'autres Fédérations ou Eglises particulières), nous forcent à en reconnaître l'accent prophétique. Ne doit-on pas tenter une action chrétienne généralisée, et en accepter tous les risques, si l'on veut vraiment apporter toute la coopération humaine possible à l'Unité qui est attendue d'En-Haut. C'est pourquoi, avec une foi à transporter les montagnes, le Patriarche Athénagoras écrit :

> « Tout se meut vers le panchristianisme œcuménique, auquel tous sont mobilisés : (apôtres, martyrs, théologiens communs à l'Orient et à l'Occident, Pères communs des Conciles œcuméniques et, avec eux, tous ceux qui, divisés dans leurs ecclésiologies, croient au Christ ressuscité)...
>
> » Des problèmes énormes existent dans le monde actuel, engendrant une crise qui menace de transformer le christianisme en règle morale sans la présupposition du dogme et de la foi en un Dieu incarné, crucifié et ressuscité. Ces problèmes qui sont, entre autres, la faim de millions d'hommes, le surpeuplement de la terre et son contrôle adéquat, la santé universelle, le désarmement définitif de l'antagonisme né des guerres, la guerre froide, la paix chrétienne, l'égalité sociale et la justice, la liberté des consciences, le développement accéléré des pays sous-développés, les

18. Texte français de ce message pascal dans *La Doc. Cath.*, 63 (1966) 835-838.

blessures morales nées de la haine, de l'athéisme, des religions mêmes, et tant d'autres, exigent une prise de conscience commune ainsi qu'une prompte guérison.

» De notre côté, notre sainte et grande Eglise du Christ, ainsi que notre personne, nous sommes prêts à apposer notre signature à côté de celle des autres vénérables chefs des Eglises locales, sœurs d'Occident et d'Orient, lorsqu'il s'agira de textes et de déclarations communes de l'unique christianisme devant tous ces problèmes dont nous sommes tous les responsables et les débiteurs, afin de faire proclamer l'amour commun à tous les hommes et de prouver par les actes que l'unité des Eglises et la rencontre des chrétiens autour du même calice, même si elles tardent, arriveront toutefois ; car l'unité ne sera pas en retard dans l'acte ; car il n'est pas pensable que dans la prédication, l'unité d'un seul christianisme demeure sans énergie, à cause du seul Sauveur et Christ qui a aimé l'homme au point de payer pour lui de sa personne et d'instituer, pour lui, son Eglise » [19].

Paris VI^e^
6, Rue Jean-Ferrandi

Maurice VILLAIN, S.M.

19. *Ibid.*, 836 et 837.